

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 15 octobre 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lison Girard a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2062/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2063/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-2064/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
8. Questions diverses;
9. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (RCE-2065/SRH)

CONSIDÉRANT le concours C-2019-565;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, les personnes recommandées par les membres du comité de sélection qui a eu lieu le 24 septembre 2019, à savoir M^{me} Geneviève Lamarche et M^{me} France Trépanier.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-2066/SSGC)

M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire